



2020

Le Petit Cormoran

Mars à mai 2020



Photographie Gérard Debout

Sommaire du PC N° 236

Pages 3 à 4 : Partager
Pages 5 à 12 : Connaître
Pages 13 à 16 : Protéger



Voire association

Adhésions

L'adhésion au GONm est due **par année civile** : n'attendez pas pour réadhérer à votre association au titre de 2020. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Le prélèvement automatique : contactez le secrétariat 0231435256 ou par mail : secretariat@gonm.org

- En ligne en cliquant sur la page d'accueil du site Internet du GONm :

<http://gonm.org/index.php?pages/adhesion>

- En adressant le montant de votre adhésion accompagné du bulletin d'adhésion téléchargeable, en cliquant sur la page d'accueil du site Internet.

Les tarifs 2020 sont :

Adhésion simple normale pour l'année 2020 : 30,00 €

Adhésion membre familial : 10,00 €

Adhésion simple petit budget : 15,00 €

Adhésion de soutien : > 45,00 €

Abonnement à la revue scientifique Le Cormoran : 15 €

Rappels

Site Internet du GONm : www.gonm.org.

Forum du GONm : <http://forum.gonm.org>

Facebook www.facebook.com/GroupeOrnithologiqueNormand.

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les trois mois. Il est mis en ligne et est consultable sur notre site :

www.gonm.org

Le prochain Petit Cormoran paraîtra en juin 2020, les textes devront nous parvenir

avant le 10 mai 2020.

Les textes ne doivent pas dépasser une page et doivent renvoyer, si nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm.

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page (Claire Debout) et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Annie Chêne). Responsable de la publication : Gérard Debout. Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication comme c'est toujours le cas dans une publication.

Contacteur le GONm

Adresse : GONm 181, rue d'Auge 14000 Caen

Mail : secretariat@gonm.org

Tél : 02 31 43 52 56

Dons et legs

Le GONm est une association reconnue d'utilité publique : à ce titre, l'association peut recevoir dons et legs. Si vous voulez aller plus loin, contactez Claire Debout au 06 85 66 15 32 ou Eva Potet au 02 31 43 52 56. Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de **66 % à 75 %** du montant versé selon les cas, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Merci de votre aide.



Assemblée générale

Le 28 mars prochain aura lieu l'assemblée générale de l'association, la convocation statutaire est jointe à ce PC. Attention au lieu, différent de celui des deux dernières années et qui nous fait revenir à celui précédemment utilisé.

Le CA du futur

Le CA actuel déjà rajourné ces dernières années devra l'être encore plus à l'avenir : en effet, un certain nombre d'administrateurs actuels ont fait part de leur décision de ne pas renouveler leurs mandats aux élections de mars 2021 ... dans un an donc. Au moins cinq postes devront être assumés par de nouveaux adhérents, (bien) plus jeunes si possible. D'ores et déjà, tout est fait pour qu'un passage en douceur ait lieu avec les jeunes administrateurs actuels, mais il faudra aller plus loin. En 2021, le nouveau CA devra être constitué pour au moins sa moitié de nouveaux administrateurs par rapport au CA de 2017-2019.

Les adhérents motivés, conscients de l'importance du rôle du GONm, conscients aussi de l'importance de la structure administrative (une association) peuvent se renseigner auprès des membres actuels du CA sur les tâches à mener ; ils peuvent s'ils le souhaitent participer au bureau (réunions mensuelles par Internet) ou aux CA. N'hésitez pas à nous contacter.

Gérard Debout

Partager notre passion avec ceux qui n'ont pas encore la chance d'être adhérents :

Calvados

À Vire, ils comptent les oiseaux pour la science

Une Normande - Une bio par an, Paulie et Mohamed Mahmoud scrutent leur jardin pour dénombrer les oiseaux qui s'y posent. Une manière d'aider les ornithologues et de sensibiliser à la biodiversité.

Confortablement installés dans leur maison de Saint-Denis-de-Flaivert, Paulie et Mohamed Mahmoud ont un très beau jardin et leur jardin. Jamais autour du feu et c'est à la fois, un observatoire scientifique des mangroves pour oiseaux installés dans les arbres, à quelques mètres de leur salon. Et pour ceux qui participent à la 17^e édition du Grand comptage des oiseaux de jardin, qui s'effectue en septembre.

Science participative

Cette opération nationale a pour but de recenser les différentes espèces qui habitent nos jardins. C'est de la science participative : grâce à leurs observations, les participants aident les ornithologues à collecter des informations sur les différentes espèces qui vivent dans leur région - explique Paulie Mahmoud, membre du GONm et responsable du jardin qui nomme GONm et compagne Valérie.

Cette année professeurs d'anglais avec sa femme agnès de Vire, ils ont rejoint le grand comptage des oiseaux de jardin en septembre 2019, son mari et elle ont observé les oiseaux pendant une heure. Ils ont noté sur un cahier les noms de mangroves, de plantes, ou encore de mangroves.



Paulie et Mohamed Mahmoud scrutent les différentes espèces d'oiseaux qui se posent dans leur jardin.

Des élèves initiés au comptage des oiseaux à Louvigny



Le grand comptage des oiseaux de jardin a été initié par le GONm à Louvigny, sous la direction de Catherine Laget.

Identifier les espèces courantes
Avec l'aide de Nicolas Fléchet, coordinateur du grand comptage des oiseaux de jardin, et d'Alain Pétrot, coordinateur de l'Espèce présente, les enfants ont pu se familiariser avec les oiseaux durant leurs heures de loisir.

Realisation de nichoirs
Après avoir vu la fabrication de quelques nichoirs et de trois mangeoires, chaque des enfants est allé à la recherche d'un site où installer un nichoir. Les enfants ont pu installer leurs nichoirs dans leur jardin.

Observation
Après avoir vu, sous la direction de Catherine Laget, comment observer les oiseaux, les enfants ont pu observer les oiseaux dans leur jardin.



De telles actions ont été conduites un peu partout en Normandie par nos adhérents : merci à eux grâce à qui nous sensibilisons le grand public à la nature et faisons connaître le GONM.

Gérard Debout

Informez, informez encore

Avranches Baie du Mont

11-12 / 01 / 20 20

Un printemps sans le chant des oiseaux ?

La Californie a brûlé, l'Australie brûle, le rhinocéros blanc du Kenya a disparu. Et ici, « chez nous », comment ça va ? Pas brillant, selon Jean Collette, du Groupe ornithologique normand.

A quelques jours de son 17^e Grand comatage des oiseaux de jardin, samedi 25 et dimanche 26 janvier, le Groupe ornithologique normand (GONM), par la voix de l'un de ses membres, Jean Collette, habitant de Tirepiédy, tire la sonnette d'alarme. Dans quelques mois, l'ONU (Organisation des Nations unies) va rendre public un rapport sur l'évolution de la biodiversité mondiale depuis quinze ans. Ce rapport va devoir être actualisé à la lumière des incendies gigantesques qui ravagent les forêts tropicales du Sud-Est de l'Australie depuis septembre 2019.



Le merle noir et la tourterelle turque ont perdu la moitié de leurs effectifs. Ce tableau du Groupe ornithologique normand à Tirepiédy, Jean Collette prend note des changements catastrophiques et de leurs effets sur la faune sauvage. Photo: Oasysphoto

Beaucoup se portent mal

« Avant ces incendies, on savait déjà que, dans le monde, près d'un million d'espèces sont menacées de disparition. Pas seulement le rhinocéros blanc du Kenya. Ces disparitions sont le résultat d'une dégradation qui touche aussi nos espèces régionales. Le bûcher défilé, le rûle des genêts, le pic cerise, le torcol fourmilier et beaucoup d'autres espèces d'oiseaux sont en grave déclin en Normandie. Il faudrait ajouter les reptiles, les batraciens, les insectes... Même les espèces "banales" se portent mal », prévient Jean Collette.

Les causes sont variées, « ajoutent les uns et les autres qui sont liées. • Changement climatique, modification de la répartition des proies dis-

ponibles, surpêche qui, par exemple, prive de nourriture le péretul mar, nicheur des falaises, et le corneille à quitter nos côtes normandes, déboisement massif du bocage qui a fait disparaître le pic cerise... »

Un virus africain

Depuis 2016, une autre cause de mortalité est devenue majeure : le virus africain Lassa. Connu depuis 1950 en Afrique du Sud, ce virus a investi l'Europe à partir des années 1990. Témoin par la piqûre d'un moustique banal et prédominant en France métropolitaine, le Culex, il s'attaque aux oiseaux, en particulier

le merle. Un épisode marquant en août 2018 a été à l'origine d'une explosion de comptage sur le territoire du GONM à Tirepiédy. Les oiseaux ? « Entre 2014 et 2019, près de 200 heures de relevés mettent en évidence la forte régression de nombreuses espèces : le merle, le grive musicienne, la tourterelle turque, la mésange bleue, le troglodyte... ont perdu globalement la moitié de leurs effectifs. Parfois, beaucoup plus : en août 2019, le merle a perdu 88 % du nombre d'individus comptés au même moment en 2014. Sur les 71 espèces observées depuis 2014, quatorze ne sont plus présentes en 2019. Seules trois sont nou-

velles. Heureusement, quelques espèces résistent : le chardonneret, la fauvette à tête noire et paradoxalement la mésange charbonnière qui ne subit pas le sort funeste de la mésange bleue. « La fauvette, entre autres, au microscopiquement, « L'arrivée en France du virus Usutu témoigne de l'importance de ce réchauffement. Le moustique qui transmet ce virus est favorisé par les températures hivernales douces et la chaleur estivale. » Jean Collette pose la question : « Notre printemps sera-t-il silencieux ? Pour l'instant, il manque beaucoup de chanteurs à l'appel... »

Mauricette GUITTARD.

Pour en savoir plus sur les effets de ce virus Usutu, lisez l'article complet de Jean Collette publié dans Réseau des Réserves de Normandie n°10 :

<http://www.gonm.org/index.php?post/417>



Grive musicienne morte sur le nid, retenue dans l'entrelacs des tiges de chèvrefeuille (Tirepiédy, Août 2018)



Grive musicienne, Tirepiédy, juillet 2018. Photographies Jean Collette



L'atlas des oiseaux de Normandie : 2016-2019



*Harle huppé à Chausey
(Aquarelle Guillaume Debout)*

Après trois années de prospection, trois hivers et trois saisons de reproduction, il est temps de réunir les données. Tout dépend, en effet, du dernier d'entre vous qui envoie ses données : c'est lui qui retarde l'avancée de ce beau projet collectif. A vous de ne pas être ce dernier en nous retournant toutes vos observations non déjà envoyées dans les plus brefs délais.

Nous avons fixé une échéance ultime (tout ce qui arrivera après ne sera pas utilisé) : le 30 avril 2020 est la date au-delà de laquelle les retardataires ne seront pas pris en compte.

Un bilan intermédiaire arrêté au 8 février montre que 76 % des « engagements » ont été réalisés. Autrement dit, il en manque un quart : d'où la prolongation du délai pour l'envoi des données jusqu'au 30/04/2020 ; ceci permettra à ceux d'entre

vous qui ont pris du retard de s'acquitter de « leur promesse de don ».

Ensuite ! les cartes et un plan de rédaction seront envoyés aux auteurs entre mi-mai

et fin août ; nous attendons le retour des monographies sur le même principe et au plus tard pour le 30 juin 2021.

Celles-ci seront examinées par 2 équipes de correcteurs, l'une en charge du fond et l'autre de la forme, travail dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2021. Par ailleurs, une troisième équipe va dès

maintenant sélectionner les photographies qui illustreront cet atlas.

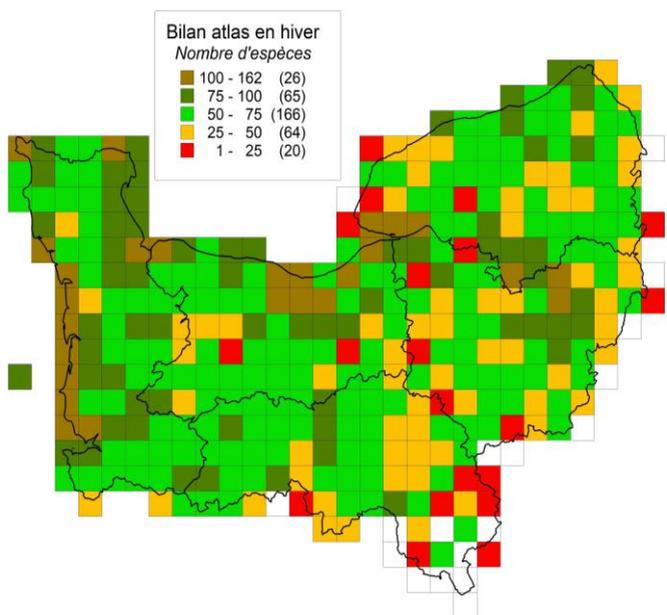
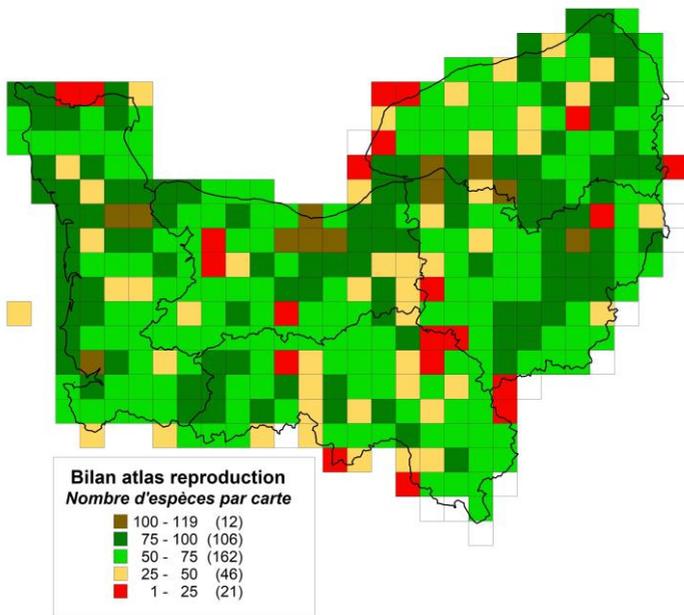
Restera à mettre en forme, uniformiser l'ensemble, mais sur ce point nous attendons des précisions sur la contribution de l'éditeur pressenti.

Nous avons estimé que l'ouvrage aura entre 450 et 500 pages. Le calendrier d'établissement des cartes, des textes etc., s'il est tenu, nous conduira à publier l'ouvrage sous une forme non encore définitivement choisie, en 2022.

Dates ultimes :

- 30/04/2020 pour le retour des données
- 30/06/2021 pour le retour des monographies
- 30/09/2021 fin des corrections et des sélections photographiques
- 2022 publication

Bruno Chevalier & Gérard Debout





Les enquêtes à venir

Enquêtes d'avril à juin 2020

- Tendances 15 avril au 15 mai puis 15 juin au 15 juillet claire.debout@gmail.com
- Points STOC EPS

6^{ème} recensement national des oiseaux de mer nicheurs, 2020-2021

Le sixième recensement national des oiseaux marins nicheurs a lieu en 2020 et 2021. Presque tous les sites concernés ont trouvé un adhérent recenseur : merci à eux, ils seront bientôt recontactés.

11^{ème} recensement national des colonies de reproduction des hérons et aigrettes

Alain Chartier chartiera@wanadoo.fr

Les îlots de l'estuaire de la Seine : Banc herbeux et Îlot du Ratier

Anneville-Ambourville : La Grève et Les Nouettes

Si vous êtes intéressés, contactez-moi en m'indiquant quel(s) site(s) vous souhaitez couvrir. Merci

Gérard Debout gerard.debout@orange.fr



Mouette rieuse. Photographie Gérard Debout

Cependant, il reste un certain nombre de sites non couverts dont voici la liste :

Calvados : Saint-Samson (marais) et Saint-Arnoult (marais)

Eure : Neaufles-Saint-Martin (plans d'eau)

Seine-Maritime : Les villes de Quiberville, Saint-Valéry-en-Caux, Yport et Étretat

Les zones industrielles de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Lillebonne

Les falaises de l'estuaire de la Seine de Gonfreville-l'Orcher à Tancarville

Pour les falaises du littoral cauchois, un nouveau décompte des oiseaux nicheurs du littoral de Seine-Maritime est organisé. Ce stage aura lieu le week-end du 8 au 10 mai prochain et vous y êtes tous cordialement invités. Comme en 2019, le gîte à la Villa Béatrix aux Petites Dalles (Sassetot-le-Mauconduit) vous est offert (arrivée possible le 7 au soir). Il vous est possible de ne venir qu'une seule journée

ou 2 ou 3, à votre choix. Les décomptes se feront l'après-midi (à marée basse), les matinées pourront être l'occasion de prospecter d'autres milieux. Si vous voulez découvrir ce « beau pays des fulmars » n'hésitez pas, réservez votre week-end, les falaises cauchoises valent le détour.

Fabrice Gallien fabrice.gallien@wanadoo.fr



Retour du portail de saisie en ligne de données naturalistes Faune-Normandie avec Visionature

2020 commence sur les chapeaux de roue pour les observateurs normands avec la réouverture du site de saisie en ligne des données naturalistes Faune-Normandie. Rappelons que le portail web de saisie de données Faune-Normandie a été créé fin 2015 par le GONm avec plusieurs associations naturalistes normandes partenaires. L'outil informatique utilisé était Clicnat, développé par Picardie-Nature. Suite à de nombreux problèmes techniques et des retards dans le développement de l'outil, le GONm s'est orienté vers un outil déjà déployé dans de nombreuses régions en France et en Europe : Visionature, développé pour la LPO France.

Faune-Normandie fait donc peau neuve pour la nouvelle année, avec un nouveau partenariat entre le GONm et la LPO Normandie.

Après quelques mois d'absence fin 2019, le portail revient en janvier 2020 avec une nouvelle interface de saisie, mais le principe reste le même : à l'instar de Clicnat, il permet aux observateurs normands de saisir en ligne leurs observations de faune, de les partager et de consulter l'ensemble des observations normandes. Rendez-vous sur le site :

www.faune-normandie.org

La transmission de vos observations ornithologiques est essentielle : elle permet au GONm de développer notre connaissance des oiseaux régionaux et d'enrichir les études que nous menons. Votre participation à Faune-Normandie permettra aussi de mieux protéger les oiseaux de Normandie.

Pour répondre aux questions que vous nous posez régulièrement, voici les différentes façons de nous transmettre vos données (tous les moyens sont bons) :

- Fiches papiers : réfractaires à l'outil informatique, ou sans matériel informatique, ne stoppez pas votre participation au partage des observations, continuez à nous les envoyer, nous nous chargerons de la saisie numérique ;
- Email : vous pouvez aussi nous envoyer un mail avec un compte-rendu de chacune de vos sorties et nous nous en chargerons ;
- Fichier Excel RSS/enquête du GONm : habitués à ce fichier, vous ne voulez pas passer à la saisie directe sur internet : nous nous occuperons de l'importation ;
- Naturalist (application smartphone) : votre smartphone est un prolongement de votre bras. Cette appli est la version smartphone de Visionature, vos données saisies sur Naturalist sont automatiquement transférées dans Faune-Normandie ;
- Faune-Normandie : vous préférez saisir tranquillement devant votre ordinateur. Ce portail vous permet de saisir vos données et de consulter les données partagées par les autres observateurs normands.

Une voie de transmission et une seule par relevé

Vous avez ainsi un large choix pour la transmission de vos observations. Mais point important : quelle que soit la voie choisie, **évitez les doublons**.



Ainsi, si vous faites des fichiers RSS, ne saisissez pas vos observations en parallèle sur Faune-Normandie.

Quel que soit le moyen choisi pour transmettre vos données, elles finissent toutes dans notre base. Les doubles saisies entraînent des doublons qui nous demandent de les identifier pour les supprimer. Vous pouvez bien sûr jongler entre ces méthodes, mais n'en utilisez qu'une pour un même relevé.

Listes complètes

Des observateurs nous demandent ce qu'ils doivent transmettre, c'est-à-dire quelle espèce doit être saisie/notée. La réponse peut être « toutes ». En effet, lors d'une sortie d'observation, vous pouvez choisir de ne pas sélectionner les espèces et établir les listes exhaustives des espèces observées sur un pas de temps fixe : nous vous conseillons de faire des saisies pendant 5 min (et si vous voulez le faire plus longtemps, découpez le temps en séquences successives de 5 min). Sur Faune-Normandie et Naturalist, un module vous permet même de saisir des « listes complètes » d'espèces.

Évidemment, cela n'empêche pas de participer aux enquêtes au long cours menées par le GONm : Tendances et Points STOC EPS.

Cela n'empêche pas non plus de saisir d'autres observations d'espèces remarquables en dehors des listes.

Le portail Faune-Normandie est conjointement administré par le GONm et la LPO Normandie. Vous pouvez choisir de vous affilier au GONm, nous permettant ainsi d'analyser et de valoriser vos données sans restriction dans le cadre des différentes études que nous réalisons. Un

questionnaire vous avait été envoyé en 2019, si vous n'y avez pas répondu et que vous souhaitez vous affilier au GONm, vous pouvez toujours le faire par simple mail.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes observations, et bonne saisie.

PS : Si vous êtes un peu désorienté par la prise en main de Faune-Normandie, de Naturalist, que vous vous posez des questions sur la transmission des données, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone, ou à consulter les différents tutoriels disponibles sur le portail.

James Jean Baptiste : james.jb@gonm.org
02 61 53 65 01

Vottana Tep : vottana.tep@gonm.org
02 61 53 65 02

Bruno Lang : bruno.lang@wanadoo.fr joignable aux 2 numéros ci-dessus

Bruno Chevalier : bruno-chevalier@neuf.fr
02 33 50 01 93 (après 19 h)

Les bilans d'enquêtes

Bilan de la nidification de la Cigogne noire en Normandie en 2019

Nicheuse certaine depuis 2010 dans le département de l'Orne, la cigogne noire poursuit sa colonisation dans notre province. Le réseau normand a pris connaissance de 6 nids, 3 dans l'Orne et 3 dans le Calvados qui ont produit 18 jeunes.

Cigogne noire. Photographie Christophe Girard



Dans ces deux départements, des observations laissent suggérer l'occupation d'autres nids. Les observations d'individus dans l'Eure et la Manche méritent une recherche approfondie.

Malheureusement, le dérangement par des curieux imprudents et par des photographes peu scrupuleux ont provoqué l'abandon de 2 nids.

Un individu bagué au nid dans l'Orne en 2018 a été contrôlé dans l'Aveyron, soit à environ 500 km de son lieu de naissance. C'est le premier contrôle sur les 21 poussins qui ont été bagués depuis 2016.

En France, 58 nids ont été suivis pour une population estimée par le réseau national à 70 à 90 couples. De ce fait, la population normande constitue environ 10 % de l'effectif français.

Je remercie toutes les personnes du GONm, de la LPO et de l'ONF qui font remonter ces

précieuses informations auprès du réseau régional et qui permettent de suivre les évolutions de cette espèce remarquable.

Pour le réseau cigogne noire normand,
Christophe Girard

Lire et découvrir

Remembrement et évolution de l'avi-faune du bocage normand

A la suite d'un article paru dans un Petit Cormoran recherchant un adhérent en charge d'exploiter la documentation du GONM traitant du bocage et du remembrement, je me suis proposée pour effectuer cette recherche bibliographique.

Cette mission avait pour but de produire une synthèse des études du GONM sur les conséquences des opérations connexes de remembrement, à destination des adhérents participant à des réunions en lien avec la trame verte et bleue. Débutante en ornithologie, mon intérêt pour le bocage et la trame verte et bleue m'a amenée à réaliser cette synthèse.

Une partie des études reposait sur des recensements de populations d'oiseaux en secteurs bocagers de la Manche avant, pendant et après remembrement, recensements effectués par Jean Collette dans les années 1970 et 1980.

Dans des bocages présentant des caractéristiques différentes, les études réalisées à l'occasion des remembrements démontrent de manière précise la proportionnalité entre les longueurs de talus boisés arasés suite aux travaux connexes de remembrement et les diminutions du nombre de couples nicheurs, les mêmes groupes d'espèces d'oiseaux connaissant les plus fortes diminutions sur des secteurs différents.

Le rapport étroit entre la densité du bocage et le nombre de passereaux nicheurs le fréquentant a également été remarqué à la suite de comptages effectués sur des haies d'une exploitation en agriculture biologique du Calvados.

La présence d'essences variées, d'arbres âgés et d'une stratification complète favorisent la diversité des niches



possibles et ainsi les capacités d'accueil pour les passereaux du bocage.

Dans la recherche d'une conciliation entre protection de la biodiversité et prise en compte des techniques actuelles de production agricole, la présence de larges bandes boisées ou de haies de plusieurs mètres de large en secteurs de bocage à grande ou très grande maille peut être une solution permettant de conserver un maillage riche en biodiversité.

La création ou la préservation d'un réseau harmonieux de zones d'accueil des espèces inféodées au bocage, par le renforcement de la connectivité entre les réservoirs de biodiversité, favorise le maintien d'une abondance d'oiseaux malgré une densité réduite de talus ou de boisements.

Un grand merci à Jean Collette et à Bruno Chevalier pour leurs conseils.

Ce rapport est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.gonm.org/index.php?post/420>

Gaëlle Robert

Les œufs

Le plus gros appartenait à une espèce désormais disparue : *Aepyornis maximus*. Espèce de Madagascar, l'oiseau éléphant « s'est éteint » au XVII^e siècle. L'œuf mesurait 1 m. de circonférence et avait un volume de 9 litres. A l'opposé, le plus petit celui de *Mellisuga helenae* ou colibri d'Hélène (Cuba) : 1 cm de circonférence et une masse de 0,30 g (soit 4700 fois moins qu'un œuf d'autruche de 1,2 kg).



Les œufs de l'oiseau-éléphant au ... Muséum à Paris

Qu'est-ce qui donne sa forme à l'œuf ? est-ce la coquille ? Une petite expérience que vous pouvez refaire nous donnera la réponse : prendre un œuf de caille du commerce frais. Le plonger dans du vinaigre pur.

Au bout d'un « certain temps » (quelques heures), la coquille est partiellement dissoute et disloquée et les pigments se déposent au fond du becher.

Il reste ... un œuf sans coquille qui a gardé sa forme car il est contenu dans les membranes coquillères qui donnent sa forme à l'œuf.

A l'éclosion, le poussin brisera seul la coquille, sans aide de ses parents : il utilisera pour cela le diamant qui se trouve temporairement à l'extrémité de son bec.

Pour en savoir plus sur les œufs, un livre indispensable « The most perfect thing. Inside (and outside) a bird's egg » de Tim Birkhead 2016, Bloomsbury editor.



Gérard & Claire Debout
Photographies Gérard Debout



Protéger

Espèces

Résultat 2019 de la conditionnalité des aides PAC en Normandie

Les mesures de protection des espèces patrimoniales nichant au sol dans les milieux agricoles, dont les nids et les nichées peuvent être détruits lors des travaux agricoles, ont progressé en passant de 22 nids en 2018 à 37 en 2019 (voir PC 231 pour bilan 2018). Vingt bénévoles de la LPO sont intervenus dans l'Eure en plaine du Neubourg et dans la région de Vernon en suivant 18 nids de busard Saint-Martin (sur 32 nids localisés) et 1 nid de busard cendré ce qui a permis l'envol de 75 jeunes (72 BSM et 3 BC). Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie a suivi 2 nichées d'œdicnème criard de l'Eure et la Maison de l'Estuaire a réussi à différer la fauche des parcelles ceinturant les postes de chant de 3 mâles de râle des genêts.

L'action du GONm s'est portée sur les busards Saint-Martin (3 nids), cendré (1 nid), 4 nids d'œdicnème criard de la plaine Caen et 2 en plaine de Trun dans l'Orne. Sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin, les mesures de protection ont touché 2 nids de busard cendré (sur les 4 suivis) et les parcelles autour du poste de chant de l'unique râle des genêts découvert (fauche le 8 août durant laquelle nous avons pu constater l'absence d'adultes et de jeunes).

Par contre, pas d'intervention sur les sites de chant de la marouette ponctuée (parcelles non agricoles ne relevant pas de cette mesure), de nidification des 25 couples d'échasses (pâturage extensif ou

parcelles non agricoles) et les 16/17 couples de busard des roseaux. En effet, cette espèce niche de plus en plus souvent dans des micro-roselières entre deux parcelles ou sur des mares de gabion et de moins en moins dans les prairies de fauche. Seulement 3 nids auraient été susceptibles de mesures de protection car situés sur des parcelles fauchées annuellement, mais 2 d'entre eux étaient situés dans la RNR où nos dates de fauche ne nécessitent pas d'intervention auprès de la DDTM et pour le dernier, le nid avait échoué au moment de sa découverte.

Espèce	14	27	50	61	76
Busard Saint-Martin	3	18			
Busard cendré	1	1	2		
Œdicnème criard	4	2		2	
Râle des genêts			1		3

Merci à tous.

Pour 2020, nous invitons les adhérents de la région caennaise à rejoindre l'équipe animée par Sylvain Flochel et James Jean Baptiste pour assurer un suivi et une protection d'un plus grand nombre de couples de busards en plaine de Caen.

Chacun d'entre nous devrait s'investir et participer à ce programme unique en France (la Normandie est la région pilote au niveau de la conditionnalité des aides PAC).

Alain Chartier

Sites

Comment justifier l'injustifiable ?

Dans l'Orne, Madame le Préfet a pris le 30 septembre 2019 un arrêté modifiant l'arrêté de protection de biotope du marais du Grand Hazé à Briouze. Le GONM et l'AFFO ont écrit un courrier conjoint à la

préfecture le 11 novembre dernier pour nous étonner de l'absence de consultation malgré l'article L.120-1 du code de l'environnement et le décret n° 2018-118 du 19 décembre 2018. Nous demandions que cet arrêté soit abrogé ou qu'on le suspende. Que répond Mme le Préfet ?

Messieurs les Présidents,

Par courrier du 13 novembre, vous m'interrogez sur les modalités de consultation mises en œuvre dans le cadre de la signature de l'arrêté de modification de l'arrêté de protection de biotope du marais du Grand Hazé du 30 septembre 2019.

L'article 4 de l'arrêté de protection de biotope (APPB) du marais du Grand Hazé prévoyait en 1987 une limitation de la période de chasse au gibier d'eau comme suit : « la chasse est autorisée pendant les huit jours qui partent de la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau. Elle est ensuite interdite cinq semaines, puis à nouveau autorisée jusqu'à la fermeture de la chasse au gibier d'eau ». En 1987, la chasse au gibier d'eau débutait mi-juillet. Les cinq semaines de fermeture permettaient ainsi sur la période 15 juillet-20 août un relatif repos des espèces patrimoniales du marais présentes sur la zone.

Avec une ouverture de chasse au gibier d'eau maintenant décalée par arrêté ministériel du 24 mars 2006 au premier jour de la troisième décennie d'août, cet article 4, et notamment ces cinq semaines d'interdiction, s'est éloigné de l'objectif initialement poursuivi dans l'APPB de 1987.

Aussi, consciente des enjeux de protection sur le marais et de la nécessaire révision de cet arrêté à mener sur d'autres thématiques (lâchers de canard, gestion du niveau d'eau,...), j'ai accédé à la demande de l'association des chasseurs de gibiers d'eau pour cette seule campagne de chasse.



Marais du Grand Hazé. Photographie Gérard Debout

Autrement dit, les oiseaux d'eau n'ont plus à recevoir un peu plus de protection au Grand Hazé qu'ailleurs : puisque l'ouverture de la chasse au gibier d'eau en général a été reculée en été, on peut dans ce site « protégé » les chasser autant qu'ailleurs ! Les

chasseurs au gibier d'eau l'ont demandé, on ne va quand même pas les contrarier...

Gérard Debout

Refuges

Refuge urbain et collectivité : Saint-Hilaire-du-Harcouët/50

Le site des étangs du prieuré à Saint-Hilaire-du-Harcouët, propriété de la commune, est une mosaïque d'habitats : plans d'eau artificiels, arboretum, pelouses et rive d'un cours d'eau, l'Airon, offrent à chaque visite la certitude de ne pas repartir « bredouille » ! La première visite avec relevé date de mars 2016. En accumulant les observations, il sera ensuite possible de bâtir un premier bilan, diffusé auprès de la municipalité et de la presse locale. Afficher l'intérêt du site pour la nature sans être donneur de leçon... La convention refuge sera signée avec la municipalité en juillet 2018. Actuellement, après 31 relevés, 62 espèces ont été observées au moins une fois avec parfois le plaisir de croiser le martin-pêcheur, le chevalier culblanc ou le pouillot fitis. Les animations ouvertes au public sont toujours bien suivies et la presse locale joue le jeu de la diffusion des connaissances acquises. Une partie du site échappe maintenant à la tonte régulière, l'arboretum et la rive de l'Airon font la démonstration du fauchage différencié. La plante rare locale, la lathrée clandestine, rendue célèbre par quelques articles, a donné son nom à un nouvel ensemble immobilier ! Une difficulté à venir, l'ancien maire, Monsieur Badiou, toujours intéressé

par notre démarche, quitte sa fonction. Il faudra recréer des liens avec la nouvelle municipalité...

0F.7.05.2018

Saint-Hilaire-du-Harcouët et le Mortainais

Les plans d'eau du Prieuré regorgent de richesses

Saint-Hilaire-du-Harcouët (Saint-Hilaire) — Oiseaux, poissons, fleurs : la biodiversité est riche aux plans d'eau du Prieuré et cela grâce à un fauchage différencié très favorable aux diverses espèces.

Le Groupe ornithologique normand (GONm), représenté par Jean Collette, a organisé dimanche 29 avril, une sortie nature aux plans d'eau du Prieuré. Et quelques adhérents, prêts à s'extasier devant les merveilles de la nature, se sont retrouvés malgré un temps très frisquet. « Les fuvettes, les hirondelles ou encore les martinets annoncent la belle saison », commente Jean Collette.

Au fil de la sortie, le membre du GONm a rappelé l'importance de la biodiversité, tout en observant les faits et gestes des espèces présentes sur les lieux. « Pour les grives, rouges-gorges, il n'est plus temps de chanter... Les poussins dans les nids réclament la becquée. Les pelouses tondues sont le terrain de chasse favori des merles, des étourneaux et des bergeronnettes. Inversement, les zones non tondues sont remarquablement fleuries. C'est la saison des cardamines des prés. Cette plante est particulièrement recherchée par certains papillons printaniers comme l'au-

rore. Malheureusement, la température n'est pas favorable à l'observation des insectes, mais ce n'est que partie remise. »

Les observateurs du jour ont découvert avec intérêt le fauchage retardé des zones de prairie plus reculées des plans d'eau et des rives de l'Airon. Là, y fleurit une plante rare et protégée : la lathrée clandestine.

Pour Jean Collette : « Ce fauchage dit différencié est certainement l'une des pratiques les plus respectueuses de la biodiversité. »





Ces refuges publics très fréquentés illustrent un des rôles majeurs du réseau des refuges : servir d'outil pédagogique. Si le terme « communication » n'avait pas la charge négative qu'il a parfois maintenant, ce serait aussi ça : faire circuler l'information entre les observateurs et le public – toujours bien présent - demandeur d'explication lors des visites, entre le GONm, les élus et la presse à partir des bilans, mais aussi en retour faire connaître honnêtement (adverbe destiné à gommer le côté calculateur de la communication) les activités du GONm. Saint-Hilaire a la chance d'être une ville active et bien pourvue en journalistes. La même expérience à quelques dizaines de kilomètres n'aurait pas connu la même réussite. Dans ce cas, la stratégie de communication doit user d'autres « astuces » !...

Jean Collette



Réserves

Pour découvrir l'activité du réseau des réserves du GONm, nous vous proposons de découvrir notre revue numérique « Réseau des réserves normandes n°10 » accessible avec le lien suivant : <http://www.gonm.org/index.php?post/417>

64 pages pour découvrir un an de fonctionnement des 27 réserves du GONm : soyez curieux. Cette revue électronique vient de recevoir un **ISSN 2534-6091** qui permet de l'identifier en tant que publication et d'être enregistrée sur le registre international de l'ISSN.

Autres nouvelles récentes concernant certaines de nos réserves :

- **A Chausey**, le projet de dératisation a été accepté et sera financé par l'Union européenne. Le projet est porté administrativement par le CEL ; en accord étroit avec la SCI des Îles Chausey, il sera mené par le GONm, maître d'œuvre, qui aura trois sous-traitants : Help Sarl, Arnaud Antoine Payssages et Ecoreca. Le coût total de l'opération est de 423 000 €. L'opération débute par des défrichements dès cette fin d'hiver et sera terminée à l'automne 2021.

- **La ZPS de Baie de Seine occidentale** dont le cœur est l'archipel de Saint-Marcouf avec la réserve Bernard Braillon de l'Île de Terre est candidate à la labellisation « **Liste verte** » de l'UICN. Ce dossier porté par l'OFB (Office français de la biodiversité) a fait l'objet d'une visite par l'expert de l'UICN. Mercredi 5 février 2020, à Saint-Vaast-la-Hougue, se sont tenues plusieurs



Groupe Ornithologique Normand



RRN N° 10 - 2019

Réseau des réserves de Normandie

Des espaces protégés pour les oiseaux, la faune et la flore

Septembre 2018 à août 2019

réunions en vue de cette labellisation. Le Préfet maritime et le Préfet de la Manche ont participé à ces réunions, le GONm aussi. Le lendemain, nous avons pu faire découvrir (sans débarquer) la réserve du GONm au délégué de l'UICN et aux représentants de la Préfecture maritime, de l'OFB et du Comité régional des pêches.

Gérard Debout